Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande

Band: 33 (1907)

Heft: 9

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Divers.

Nouvelles concessions de chemins de fer.

Chemin de fer électrique à voie étroite de Gstaad à Lauenen. — La ligne projetée dans le district de Gessenay, dans la haute Sarine bernoise, doit partir de la gare de Gstaad du chemin de fer Montreux-Oberland bernois dont elle formera un embranchement de 6 $^1/_2$ kilomètres de longueur.

La ligne se dirige le plus directement possible vers la gorge étroite en amont de Gstaad, en passant à côté de la scierie supérieure. Suivant toujours de près la route, elle atteint le ruisseau dit Turbach, qu'elle franchit par un pont en fer. De là, en montant un peu plus rapidement que la route, elle arrive, en laissant Badweidli sur le flanc, à Trom, où une halte sera installée parmi les habitations. Continuant à monter par une pente régulière, elle traverse le Tromvorsass et le Lägerli pour atteindre Stalden. Peu avant le village paroissial de Lauenen, le tracé rejoint la route cantonale et arrive à côté de celle-ci à la station extrême prévue.

La différence d'altitude entre la station de Gstaad et celle de Lauenen sera exactement de 200 mètres, la station de Gstaad étant à 1052 m. et celle de Lauenen à 1252 m. au-dessus du niveau de la mer. La pente moyenne est donc de 30 $^0/_{00}$. Le maximum de pente admis est de 50 $^0/_{00}$. Le rayon minimum prévu est de 60 m.

Il est probable que la ligne Montreux-Oberland bernois se chargera de l'exploitation du chemin de fer projeté.

L'usine de Montbovon fournira le courant à haute tension. Il sera transformé par une sous-station à construire près de Trom.

La ligne sera exploitée toute l'année autant que la neige ou les intempéries ne rendront pas l'exploitation impossible.

Le devis estimatif de construction s'élève à fr. 850,000. Les recettes d'exploitation sont estimées à fr. 69,000, et les dépenses à fr. 30,500 laissant un excédent de fr. 38,500 dont fr. 4000 seront versés au fonds de renouvellement; le produit net de fr. 34,500 permettra de renter le capital à 4 $^0/_0$ par an.

Les taxes maximum à percevoir accordées par la concession sont de 20 cent. en IIe classe et 10 cent. en IIIe classe par kilomètre pour les voyageurs; de 10 cent. par kilomètre et par cent kilogrammes de bagages. Les taxes des marchandises pourront s'élever au maximum à 4,5 cent. pour la classe la plus haute et 3 cent. pour la plus basse par 100 kg. et kilomètre. Pour le bétail : 24 cent. par tête et par kilomètre dans la classe la plus haute (gros bétail) et 4 cent. dans la classe la plus basse (menu bétail). Ce maximum de taxes sera abaissé dans une proportion équitable si pendant trois années consécutives le chemin de fer réalise un produit net excédant six pour cent par an.

SOCIÉTÉS

Société vaudoise des ingénieurs et des architectes.

Le XIVme Congrès international d'hygiène tiendra ses assises du 23 au 29 septembre prochain, à Berlin. Ceux des membres de notre Société qui voudraient y participer trouveront tous les renseignements désirables auprès du Comité, auquel ils sont priés de s'adresser.

Société fribourgeoise des ingénieurs et architectes.

Trente membres de cette Société ont pris part, le 1er avril, à une course à Estavayer-le-Lac, où ils ont visité le port, le nouvel établissement piscicole, les bains publics, l'église, les remparts, le Pensionnat du Sacré-Cœur, etc.

Au banquet, servi à l'hôtel Bellevue, M. Gremaud, président, souhaite la bienvenue aux invités et fait une causerie sur Estavayer à travers les âges.

Circulaire du Comité central aux sections de la Société suisse des ingénieurs et architectes.

Zurich, le 25 avril 1907.

Honorés Collègues,

Nous vous faisons parvenir, ci-joint, pour les archives de votre Section, un exemplaire de l'« Appel » que la Société suisse des ingénieurs et architectes adresse à tous les intéressés en vue de la publication de la « Maison bourgeoise en Suisse ».

Les délégués de la Société suisse des ingénieurs et architectes, dans leur réunion du 13 mai 1906, approuvant la proposition du Comité central, avaient décidé que les frais de publication seraient supportés par la caisse du Comité central, par les sections et, dans une proposition à déterminer, par la Confédération.

Nous sommes persuadés que le spécimen illustré que nous remettons en vos mains, vous fera comprendre le but et l'utilité de la « Maison bourgeoise en Suisse », et nous prions les membres de votre Section de bien vouloir voter une subvention en faveur de notre entreprise. Nous vous serions obligés de nous faire connaître, aussitôt que possible, la décision que vous aurez arrêtée, afin que nous soyons fixés sur le concours financier dont nous pourrons disposer.

Avec considération très distinguée.

Au nom du Comité central
de la Société suisse des ingénieurs et architectes :

Le Président, G. Naville. — *Le Secrétaire,* H. Peter.

* * *

A cette circulaire est jointe la note explicative suivante :

Les délégués de la Société suisse des ingénieurs et architectes ont décidé, dans leur réunion du 13 mai 1906, d'entreprendre la publication d'un ouvrage sur l'histoire et l'évolution de la « Maison bourgeoise en Suisse », depuis le moyen âge jusqu'en 1850.

Dans ce but, ils ont formé une Commission d'études composée actuellement (le nombre des membres devant augmenter dans l'avenir) de MM. P. Ulrich, architecte, à Zurich, président; Dr C.-H. Bær, architecte, à Zurich; prof. Fr. Bluntschli, architecte, à Zurich; P. Bouvier, architecte, à Neuchâtel; E. Fatio, architecte, à Genève; prof. Gull, architecte, à Zurich; A. Hodler, architecte, à Berne; E.-J. Propper, architecte, à Bienne; F. Stehlin, architecte, à Bâle; R. Suter, architecte, à Bâle; E. de Tscharner, architecte, à Coire.

Cette Commission est d'avis qu'il serait opportun d'établir, avant de commencer la publication, un recensement minutieux des maisons caractéristiques encore existantes; en procédant